



Automne 1993 (Vol. 5, N° 3) numéro d'article 6

L'évolution salariale des syndiqués—une note

Manon Nadeau

La moyenne des augmentations salariales des travailleurs syndiqués membres des grandes conventions collectives (celles regroupant 500 travailleurs ou plus) ont tout juste contré les soubresauts de l'inflation au cours de la période allant de 1979 à 1992. En effet, la moyenne de leurs augmentations salariales a été de 6,5 % comparativement à un taux d'inflation moyen de 6,2 %. Ce groupe de syndiqués représente environ 22 % des travailleurs rémunérés au Canada ¹ et près des deux tiers de ces syndiqués du secteur public.

Cette note présente un aperçu de l'évolution des augmentations salariales depuis 1979 tirées des données de Travail Canada sur les conventions collectives en vigueur (voir [Source des données](#)). En complément, l'Enquête sur l'activité de Statistique Canada permet de comparer la progression des taux entre 1986 et 1990, ainsi que les différences dans les taux horaires moyens entre les syndiqués et les non-syndiqués.

L'évolution des taux de salaire de base

La période étudiée peut être divisée en six parties selon la présence de gains ou de pertes réels réalisés lors des augmentations de salaire de base : 1979, 1980-1984, 1985-1987, 1988-1990, 1991 et 1992 ([graphique A](#)).



Graphique A **En moyenne, les augmentations salariales ont tout juste compensé les hausses du coût de la vie au cours de la période*.**

Sources : Indice des prix à la consommation et Travail Canada

** Le secteur de la construction est inclus dans les données sur les conventions collectives en vigueur depuis 1983 seulement.*

La fin des années 70 fut marquée par le second choc pétrolier et l'apparition d'un taux d'inflation au-delà de 9 %. Dans l'ensemble, les augmentations salariales ont été en-dessous de la hausse de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cependant, cette tendance n'a pas été la même dans chaque branche d'activité ([graphique B](#)).



Graphique B **Après un cheminement différent, chaque branche d'activité a connu un gain salarial réel en 1992.**

Sources : Indice des prix à la consommation et Travail Canada

Nota : Le secteur de la construction est inclus dans les données sur les conventions collectives en vigueur depuis 1983 seulement.



Graphique B - fin

De 1980 à 1984, des gains réels ont été réalisés, puisque la tendance à la hausse des salaires a légèrement surpassé celle de l'IPC. Autrement dit, cela signifie que malgré les fortes pressions inflationnistes de l'époque, les conventions collectives en vigueur (voir [Source des données](#)) ont quand même protégé le pouvoir d'achat de leurs membres. Toutes les branches d'activité représentées par les grandes conventions collectives en ont profité sauf les services socio-culturels, commerciaux et personnels ainsi que l'administration publique qui ont obtenu des augmentations inférieures ou égales à l'IPC certaines années.

Contrairement à la période précédente, la majoration des salaires est demeurée au-dessous du taux d'inflation durant la première partie de la période d'expansion économique de 1985 à 1987. Le poids du secteur public explique en partie la modération des augmentations salariales dans les grands règlements salariaux ([tableau 1](#)). C'est qu'en effet durant cette période, les différents paliers gouvernementaux ont instauré des programmes de restrictions ou de gels salariaux qui variaient en terme d'approche, de période d'application et de couverture. Cette perte de pouvoir d'achat a été ressentie dans la majorité des branches d'activité sauf dans deux industries du secteur privé, soit l'industrie de la construction où des

gains ont été enregistrés en 1985 et les industries manufacturières où ce fut le cas en 1985 et 1986.



Tableau 1 Répartition des travailleurs syndiqués selon la branche et le secteur d'activité (moyenne de 1979 à 1992)*

Source : Travail Canada

* La répartition des travailleurs a été établie en calculant la moyenne des travailleurs assujettis aux conventions en vigueur pour chaque branche d'activité et secteur de 1979 à 1992. L'industrie de la construction est incluse depuis 1983 seulement.

En revanche, de 1988 à 1990, en fin de période d'expansion de l'économie canadienne, la croissance des salaires a été plus élevée que l'IPC et cette tendance s'est poursuivie pendant la première année de récession. On pourrait penser que ces hausses salariales reflétaient le désir de compenser les pertes salariales de la période antérieure. La répartition des données par branche d'activité révèle que seuls l'industrie de la construction, les industries manufacturières, l'administration publique et les services socio-culturels, commerciaux et personnels ont connu des augmentations supérieures ou égales à l'IPC durant cette période.



Tableau 2 Hausses moyennes des taux de salaire de base dans les conventions collectives en vigueur, 1979-1992*

Source : Travail Canada

* L'industrie de la construction est incluse depuis 1983.

En 1991, l'instauration de la taxe sur les produits et services (TPS) a fait progresser le taux d'inflation qui est passé de 4,8 % en 1990 à 5,6 % en 1991. Au même moment, la hausse du taux moyen de salaire de base a glissé légèrement sous l'IPC. Toutefois, les industries primaires, manufacturières, de la construction, et celles du commerce, des finances, assurances et affaires immobilières ont obtenu des augmentations au-dessus de l'IPC.

En 1992, chaque branche d'activité a repris le dessus en profitant d'une augmentation salariale réelle grâce au plus bas taux d'inflation depuis 1979, soit 1,5 %.

Source des données

L'information tirée par Travail Canada des conventions collectives visant 500 travailleurs ou plus fournit des données sur les variations des taux de salaire de base de toutes les branches d'activité. (Le taux de base est celui qui s'applique à la classe des ouvriers qualifiés les plus faiblement rémunérés dans le groupe de négociation.) Quelques conventions ont été exclues, soit celles où les travailleurs sont rémunérés à la pièce ou selon le nombre de kilomètres parcourus. L'industrie de la construction est incluse depuis 1983 seulement. Les données obtenues sont aussi réparties par province, par industrie commerciale et non commerciale et selon les secteurs privé et public.

Depuis 1992, Travail Canada publie des statistiques sur les conventions en vigueur. Les données présentées dans cette note portent sur ces conventions. Ces renseignements sont «(...) les rajustements de salaires touchant tous les employés visés par les grandes conventions collectives de travail. Ces données, qui permettent de mesurer les changements concernant les salaires des employés syndiqués, portent sur les rajustements (augmentations, diminutions et statu quo) survenus dans les taux de salaire de base prévus dans toutes les conventions collectives en vigueur, qu'il s'agisse des conventions collectives signées durant la période considérée, ou de celles conventions signées plus tôt qui prévoient des changements durant cette même période, ou des changements qui découlent des clauses d'indemnité de vie chère.

Les données sur les «conventions en vigueur» montrent les changements salariaux prévus dans les grandes conventions collectives qui sont en vigueur durant la période considérée et qui sont représentatives de l'ensemble des grandes conventions collectives, à l'exception des contrats expirés et non renouvelés, généralement parce qu'ils sont encore en voie de négociation. Quand ces données portent sur des périodes à venir, elles représentent les augmentations de salaires qui entreront en vigueur dans ces périodes futures, selon l'ensemble des conventions collectives contenues actuellement dans la base de données» ([Travail Canada](#), 1992).

De plus, Travail Canada publie des statistiques sur les «nouveaux règlements», c'est-à-dire sur les augmentations salariales résultant des ententes collectives selon la période durant laquelle elles sont conclues [▼ 2](#).

L'emploi et le revenu en perspective publie le nombre de conventions et le nombre d'employés ainsi que l'augmentation des taux de salaire de base des «nouveaux règlements» pour l'année actuelle et précédente dans la section des «Indicateurs clés de l'emploi et du revenu» sous le titre «Grands règlements salariaux».

Qu'en est-il de la situation des non-syndiqués?

Il est possible d'établir un profil de l'ensemble des travailleurs en utilisant les résultats de l'Enquête sur l'activité (EA) de 1986 et 1990. Cette enquête-ménage tient compte de tous les travailleurs syndiqués, peu importe le genre et la taille de leur convention collective, ainsi que les travailleurs non syndiqués. Elle permet de produire des données sur l'activité et sur les caractéristiques des emplois occupés pendant une année civile (jusqu'à cinq emplois). Aux fins de cette étude, la rémunération horaire moyenne de tous les emplois occupés durant l'année a été établie pour chaque année. Il s'agit de la rémunération habituelle, estimée sur une base horaire, pouvant inclure du temps supplémentaire, des pourboires, des primes et des commissions en 1986.

En 1986 et 1990, dans chacune des branches d'activité étudiées, les travailleurs syndiqués avaient un taux horaire moyen supérieur aux travailleurs non syndiqués. En 1986, dans l'ensemble des industries, le salaire horaire moyen des travailleurs syndiqués (13,21 \$) dépassait de 28,5 % celui des travailleurs non syndiqués (10,28 \$). Cet écart salarial entre les deux groupes a légèrement augmenté (à 29,5 %) entre 1986 et 1990 et plus particulièrement dans les branches d'activité suivantes : les services socio-culturels, commerciaux et personnels, ainsi que le commerce, les finances, assurances et affaires immobilières.

Durant cette courte période, l'augmentation salariale réelle a tout juste permis aux travailleurs syndiqués de contrer l'inflation (0,5 %) alors que l'ensemble des non-syndiqués perdait du terrain (-0,3 %). La faible hausse salariale chez les syndiqués est essentiellement attribuable à la branche d'activité des services socio-culturels, commerciaux et personnels (3,0 %).

De 1986 à 1990, les travailleurs syndiqués de toutes les industries visées par les grands règlements salariaux (données de Travail Canada) n'ont obtenu aucune augmentation salariale réelle comparativement à une très faible hausse de 0,5 % pour les travailleurs syndiqués faisant l'objet de l'Enquête sur l'activité. Autrement dit, ces deux sources de données concernant les travailleurs syndiqués démontrent une absence de gain réel significatif pour cette courte période.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur l'EA, veuillez communiquer avec Stephan Roller du Groupe des enquêtes spéciales au (613) 951-4625.



Tableau **Rémunération horaire moyenne des travailleurs rémunérés selon leur branche d'activité et leur appartenance à un syndicat, 1986 et 1990**

Source : *Enquête sur l'activité*

Notes

Note 1

Ce pourcentage a été calculé en établissant la moyenne des travailleurs syndiqués couverts par les grands règlements salariaux divisée par la moyenne des travailleurs rémunérés tirée des données de l'Enquête sur la population active pour la période de 1979 à 1992. Ces syndiqués représentaient plus de la moitié de l'ensemble des travailleurs syndiqués canadiens en 1992.

Note 2

Les renseignements que l'on retrouve dans Source des données proviennent de la publication «Grands règlements salariaux» ([Travail Canada](#), 1992) et plus précisément des sections «Rajustements de salaires selon l'ensemble des conventions en vigueur» (p. 11 à 14) et «Notes techniques» (p. 16 à 19).

Documents consultés

- TRAVAIL CANADA. *Grands règlements salariaux - premier trimestre de 1992*. Ottawa, 1992.
 - STATISTIQUE CANADA. *Prix à la consommation et indices de prix*, publications diverses de 1979-1992, catalogue 62-010. Ottawa.
 - STATISTIQUE CANADA. *Statistiques chronologiques sur la population active*, catalogue 71-201. Ottawa, 1993.
-

Auteur

Manon Nadeau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

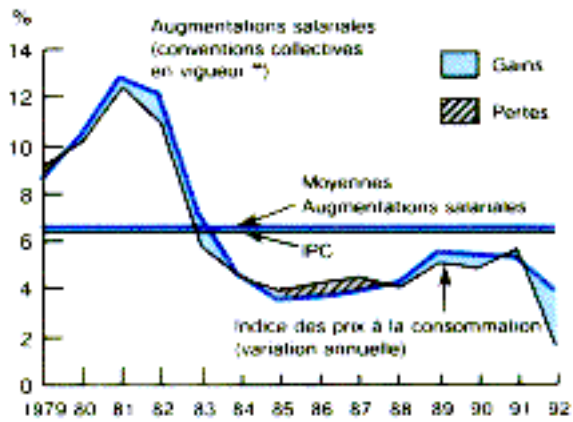
Source

L'emploi et le revenu en perspective, Automne 1993, Vol. 5, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Graphique A

En moyenne, les augmentations salariales ont tout juste compensé les hausses du coût de la vie au cours de la période *.

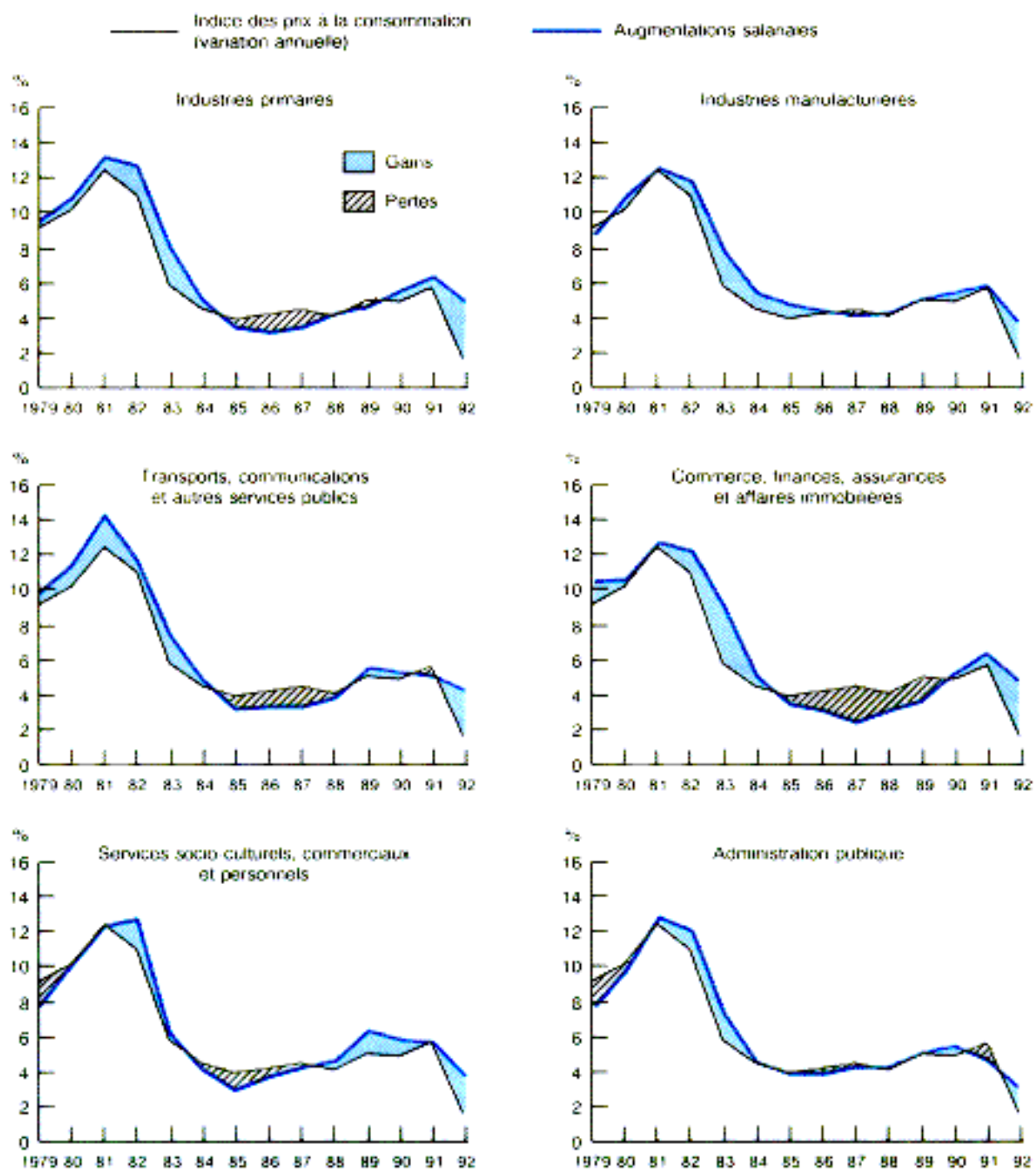


Sources : *Indice des prix à la consommation et Travail Canada*

- * Le secteur de la construction est inclus dans les données sur les conventions collectives en vigueur depuis 1983 seulement.
- ** Comprendent les conventions avec et sans clause d'indemnité de vie chère (IVC).

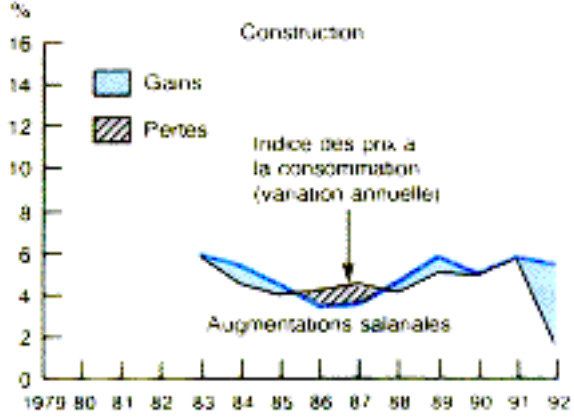
Graphique B

Après un cheminement différent, chaque branche d'activité a connu un gain salarial réel en 1992.



Sources : Indice des prix à la consommation et Travail Canada

Graphique B (suite)



Sources : Indice des prix à la consommation et Travail Canada

Tableau 1

Répartition des travailleurs syndiqués selon la branche et le secteur d'activité (moyenne de 1979 à 1992)*

	%
Toutes les branches d'activité	100
Industries primaires	2
Industries manufacturières	16
Construction	6
Transports, communications et autres services publics	16
Commerce, finances, assurances et affaires immobilières	5
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	33
Administration publique	22
Secteur public	63
Secteur privé	37

Source : Travail Canada

** La répartition des travailleurs a été établie en calculant la moyenne des travailleurs assujettis aux conventions en vigueur pour chaque branche d'activité et secteur de 1979 à 1992. L'industrie de la construction est incluse depuis 1983 seulement.*

Tableau 2

Hausses moyennes des taux de salaire de base dans les conventions collectives en vigueur, 1979-1992*

	Nombre de conventions	Nombre de travailleurs couverts	Hausse moyenne de salaire**	Variation annuelle de l'IPC
		'000	%	%
1979	959	2 055	8,5	9,1
1980	1 020	2 114	10,4	10,2
1981	1 014	2 121	12,8	12,4
1982	1 027	2 136	12,1	10,9
1983	1 022	2 147	7,1	5,7
1984	1 053	2 259	4,6	4,4
1985	1 066	2 248	3,5	3,9
1986	1 092	2 356	3,6	4,2
1987	1 115	2 363	3,8	4,4
1988	1 120	2 430	4,2	4,0
1989	1 129	2 462	5,5	5,0
1990	1 129	2 436	5,4	4,8
1991	1 134	2 604	5,3	5,6
1992	996	2 305	3,8	1,5
Moyenne	1 063	2 288	6,5	6,2

Source : Travail Canada

* L'industrie de la construction est incluse depuis 1983.

** Comprend les conventions sans et avec clause d'indemnité de vie chère (IVC).

Rémunération horaire moyenne des travailleurs rémunérés selon leur branche d'activité et leur appartenance à un syndicat, 1986 et 1990

	Rémunération horaire moyenne		
	1986*	1990**	Variation 1986-1990
	\$ de 1986		%
Toutes les industries	11,48	11,46	-0,2
Syndiqués	13,21	13,27	0,5
Non-syndiqués	10,28	10,25	-0,3
Industries primaires	11,41	11,41	0,0
Syndiqués	14,17	13,68	-3,5
Non-syndiqués	10,44	10,54	1,0
Industries manufacturières	11,95	11,92	-0,3
Syndiqués	12,41	12,28	-1,0
Non-syndiqués	11,54	11,64	0,9
Construction	12,16	12,11	-0,4
Syndiqués	14,98	14,90	-0,5
Non-syndiqués	10,36	10,52	1,5
Transports, communications et autres services publics	13,50	13,31	-1,4
Syndiqués	14,34	14,04	-2,1
Non-syndiqués	12,13	12,13	0,0
Commerce, finances, assurances et affaires immobilières	10,08	9,86	-2,2
Syndiqués	11,03	10,93	-0,9
Non-syndiqués	9,91	9,67	-2,4
Services socio-culturels, commerciaux et personnels	10,85	11,02	1,6
Syndiqués	13,15	13,55	3,0
Non-syndiqués	9,10	9,19	1,0
Administration publique	13,90	14,03	0,9
Syndiqués	14,04	14,03	-0,1
Non-syndiqués	13,48	14,03	4,1

Source : Enquête sur l'activité

** Peut inclure du temps supplémentaire, des pourboires, des primes et des commissions.*

*** Modifiée pour tenir compte de l'inflation.*